



Propos recueillis par Anne Fulda  
afulda@lefigaro.fr

**A** lors que le projet de loi sur Notre-Dame qui doit encadrer la reconstruction de la cathédrale était examiné, vendredi, à l'Assemblée nationale, le président de l'Observatoire du patrimoine religieux (OPR) - association créée en 2006 par Béatrice de Andia afin de recenser le patrimoine culturel, tous cultes et époques confondus, et alerter les pouvoirs publics et le grand public -- tire la sonnette d'alarme. Il estime que sur environ 42 000 églises et chapelles en France, plus de la moitié sont en état de souffrance et que les collectivités locales, en charge de leur entretien, n'ont pas les moyens de les entretenir.

**LE FIGARO.** - Comme président de l'Observatoire du patrimoine religieux (OPR), pouvez-vous nous dresser un rapide état des lieux ? On parle beaucoup de fermetures d'églises mais y a-t-il aussi des lieux de culte qui ouvrent ?

**Édouard De LAMAZE.** - Nous avons recensé environ 72 000 édifices religieux, dont 95 % catholiques, mais, parmi eux, seuls 41 000 environ sont ouverts au culte. Il y a eu majoritairement, ces dernières années, des fermetures d'églises - les deux tiers des monuments détruits sont des églises du XIX<sup>e</sup> siècle - ou des transformations de lieux de culte, mais il y a eu aussi des ouvertures. Ainsi, à Paris et dans la région parisienne, les Chantiers du Cardinal (en charge de la construction et de la rénovation du patrimoine de l'Église postérieur à la loi de 1905) ont construit 11 églises depuis 2012 (dont l'église Sainte-Madeleine à Limeil-Brevannes (94) et celle de Saint-Joseph à Montigny-lès-Cormeilles (95) et deux cathédrales (à Créteil et Évry). Pour le culte musulman, on est sur un rythme de création d'une dizaine de mosquées par an, situées surtout en périphérie des villes. Quant aux synagogues et aux temples, il n'y a pas eu de construction (sauf chez les communautés asiatiques et chez les évangélistes mormons) mais il y a eu l'édification de la cathédrale orthodoxe de la Sainte-Trinité à Paris. Enfin, il y a trois projets de construction de grands centres catholiques (église et salle des fêtes ou polyvalentes) à Marne-la-Vallée, sur le plateau de Saclay et à Chelles. Aujourd'hui, les nouvelles églises ne s'élèvent plus vers le ciel mais s'étendent, deviennent des communautés de vie à l'horizontale.

**L'incendie de Notre-Dame de Paris aura permis de mettre en lumière la situation dramatique de nombre d'églises à l'abandon ou en danger... C'est, en effet, paradoxalement à l'occasion de la destruction partielle d'une cathédrale (bâtiment qui**



RENCONTRE

« Avec, bien entendu, l'accord des grands mécènes, je suis favorable à ce que le surplus des sommes recueillies pour Notre-Dame de Paris puisse être orienté vers l'entretien de notre patrimoine religieux (églises, temples, synagogues). »

## Édouard de Lamaze : « Notre patrimoine religieux est en péril »

Pour le président de l'Observatoire du patrimoine religieux, il est urgent de faire payer l'entrée des cathédrales ou des édifices culturels.

appartient à l'État depuis la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État), que les consciences des Français et des politiques se sont réveillées, concernant le sort d'innombrables églises appartenant, elles, aux communes. L'incendie de Notre-Dame a été un électrochoc. Il nous a renvoyés à notre identité, notre héritage. Les Français ont eu un sentiment de dépossession, au-delà même de l'aspect culturel. Mais Notre-Dame, c'est « l'arbre qui cache la forêt ». À côté des cathédrales, sur environ 42 000 églises et chapelles en France, plus de la moitié sont en état de souffrance, c'est-à-dire que le bâtiment ne vit plus, est fragile, a un système électrique désuet, subit des

infiltrations et est attaqué par la mэрule. Et on retrouve le même sentiment de dépossession lorsque, dans les villes et les campagnes de France, une église est vendue ou transformée en habitation ou en supermarché et que son clocher est démoli.

**Il y a une fois encore un problème de financement...** Oui, les communes de France sont en charge d'un patrimoine dont elles sont incapables d'assumer le coût : on a confié la maison de famille à un propriétaire qui n'a pas les moyens de l'entretenir ! Je sais de quoi je parle. Je suis moi-même maire d'une commune rurale de 250 habitants, Bois-Hérault, en Sei-

ne-Maritime. J'ai un budget d'environ 200 000 euros par an, avec une marge d'investissement de 15 000 euros par an. J'ai 11 kilomètres de routes, une école, une mairie, des terrains communaux et une église à entretenir. Tout cela pour 15 000 euros ! Qui peut le faire ? Pas plus moi que tous les maires !

**Quelles solutions préconisez-vous ?**

Trois actions sont possibles. Il faut tout d'abord responsabiliser les maires, qui doivent être fiers de la richesse qu'ils ont entre leurs mains. Ensuite, il faut aider à la reconversion des édifices religieux menacés et trouver des projets dignes d'intérêt. L'Observatoire du patrimoine religieux est parfois alerté sur des transformations litigieuses. Par exemple, il a été question que le promoteur de l'ancien hôpital Laennec, rue de Sèvres, à Paris, transforme la chapelle en local de services subalternes attaché au nouvel ensemble immobilier. L'OPR est intervenu pour dire non : parce qu'il y avait des sépultures dans l'église et parce qu'il y avait de meilleures transformations possibles. Enfin, il faudrait que les directions régionales des affaires culturelles aient des moyens suffisants pour entreprendre les travaux de restauration de monuments historiques qui, pour environ 20 %, sont religieux.

**Une partie des sommes récoltées pour Notre-Dame pourrait-elle, selon vous, être utilisée ?**

Oui. Avec, bien entendu, l'accord des grands mécènes, je suis favorable à ce que le surplus des sommes recueillies puisse être orienté vers l'entretien de notre patrimoine religieux (églises, temples, synagogues).

**Et souhaitez-vous faire payer l'entrée de certains lieux religieux ?**

Nous avons été à l'origine d'une proposition consistant à faire payer aux touristes l'entrée des cathédrales, tout en assurant l'accès gratuit pour l'exercice du culte. Nous avons soufflé cette idée à Stéphane Bern, qui a soutenu cette proposition dans un premier temps, mais cela a provoqué un tollé. Pourtant, si, sur les 13 millions de visiteurs de Notre-Dame, comme dans les 85 autres cathédrales de France, on prend 2 euros de droit d'entrée, cela donnerait la possibilité à l'État de créer un fonds pour l'entretien des édifices. Pour les communes, faire payer l'entrée des édifices, comme en Italie, par exemple lors des Journées du patrimoine, dégagerait une recette qui permettrait de restaurer un vitrail, rénover un porche...

**Mais cela impliquerait de réviser la loi de 1905 ?**

Oui mais en quoi serait-ce choquant ? Concernant le patrimoine catholique, qui appartient aux communes, cela fait partie des solutions. Il faut que les mentalités changent parce que notre patrimoine religieux est en péril : du coup, il est vendu, détruit ou confié à des associations. Regardez ce qui est arrivé à l'église du Sacré-Cœur à Denain (59), vendue à une association qui la cède à nouveau parce qu'il y a trop de travaux à réaliser. Mais quel va être le nouveau projet ? Autre exemple : l'église Saint-Nicaise, à Rouen, a fait l'objet d'un appel à projets. Parmi eux, la possibilité d'en faire une brasserie. L'OPR n'est pas là pour juger, ce qui nous intéresse c'est que le porche classé soit préservé, que les vitraux restent en place et, pour cela, la mairie doit garder le contrôle. C'est fondamental.

Depuis 2000, 44 églises ont été détruites ou vendues, avec une forte accélération ces derniers temps. À ce rythme-là, dans trente à quarante ans, on aura perdu près de la moitié de notre patrimoine religieux. Il faut donc impérativement que l'État et les collectivités locales se mobilisent pour mettre en place un véritable partenariat. Il y a urgence. ■

**LE FIGARO**  
EVASION

**LISBONNE, AUTHENTIQUE ET CHARMEUSE**  
DU 8 AU 12 OCTOBRE 2019

**SÉJOUR 5 JOURS / 4 NUITS**  
**3 300 € / pers.\* au lieu de 3500€**

Early booking - 200 € de réduction jusqu'au 31 mai 2019

**CE PRIX COMPREND :**

- Transport aérien en vol régulier Air France
- Pension complète
- Hébergement à l'hôtel Portobay Liberdade 5\*

\*Prix sur la base d'une chambre double à partager

Partez avec notre experte Marie-Françoise Rouy



Bâtie sur l'or et sur les épices venus des lointaines contrées, Lisbonne garde vive l'empreinte de son passé façonné par les grands navigateurs. Vivante, infiniment attachante, capitale au charme unique... Le Figaro vous convie à la découverte d'une



ville authentique, de ses quartiers chargés d'histoire, et de la belle Sintra, située entre forêts et océan. Avec, en prime, quelques visites privées exceptionnelles.



Les privilèges Figaro

- Un déjeuner au **Crémio Literário**, première académie littéraire du Portugal.
- Conférence de **Marie-Françoise Rouy**.
- Visite du Palais et des jardins de la **quinta de Monserrate**, à Sintra, en compagnie de sa meilleure connaissance.
- Un **parcours privatif en tramway**.
- Hébergement au **Porto Bay Liberdade 5\***.
- Un accompagnement **Figaro**.

RENSEIGNEMENTS ET  
RÉSERVATIONS

www.lefigaro.fr/evasion  
AU 01 57 08 70 02